

PRÉSENTATION « CONVENTION RELANCE INDUSTRIE »

RÉUNION INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

15/12/2021



CONVENTION RELANCE INDUSTRIE



Mon entreprise est-elle éligible ?

EN SAVOIR PLUS

RÉUNION IND PHARMACEUTIQUE – 15 DÉCEMBRE 2021

1. Contexte de mise en place de la convention relance industrie
2. Règles de la convention et documents à produire
3. Engagements à date sur la convention relance industrie pour la branche ind pharmaceutique
4. Questions / réponses

1. CONTEXTE DE MISE EN PLACE

1. CONTEXTE DE MISE EN PLACE

Projet structurant pour 2021 pour l'OPCO 2i

Innovation

- Convention très spécifique
- OPCO 2i fer de lance

Interindustrielle

- Accompagner les stratégies d'entreprise en matière de relance
- Accompagner les logiques de parcours salariés

Proximité

- Recueil des besoins en proximité par les délégations régionales de l'OPCO 2i

2. RÈGLES DE LA CONVENTION

2. RÈGLES DE LA CONVENTION

Etape 1

ENTREPRISE

Toute entreprise relevant du périmètre OPCO 2i, ayant reçu une autorisation d'activité partielle/homologation d'APLD ou en difficulté économique



Etape 2

ELIGIBILITE

4 parcours : certifiant, de reconversion, pour l'acquisition des « compétences spécifiques contexte Covid-19 », consacré aux anticipations des mutations permettant l'adaptation aux transitions stratégiques de l'entreprise

Art 1233-3 du CT : prise en compte de difficultés organisationnelles, en lien avec des mutations technologiques, environnementales (normes)



Difficultés économiques



Mutations technologiques



Mutations organisationnelles

2. RÈGLES DE LA CONVENTION

NOTION DE PARCOURS

➔ Les dossiers financés doivent s'inscrire dans l'une des ces 4 logiques / Stratégies :

Reconversion

- Permet à un salarié de changer de métier au sein d'une même entreprise

Certifiant

Visée : diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle ou interindustriel, compétences socles (CléA), pouvant le cas échéant intégrer la VAE.

Covid / Crise

- **Nouveaux marchés** : langues, nouvelles documentations, machines
- **Nouveaux procédés de fabrication** : formation métiers, machines etc.
- **Nouveaux modes d'organisation et de gestion** : perf industrielle, ERP, Lean, nouveaux modes de management, etc.

Nouveau

Ouverture possible aux formations obligatoires **SI** en lien avec la relance

Anticipation des mutations

- Thématiques stratégiques industrielles : transitions numériques, écologiques, organisationnelles.

2. RÈGLES DE LA CONVENTION

QUESTIONNEMENTS :

Étape 1 : éligibilité de l'entreprise

Étape 2 : Logique de parcours
A vérifier :

✓ Lien avec une stratégie industrielle

✓ Logique de parcours

Important : donner des éléments de contexte

opco 2i		Fiche parcours		FNE RELANCE INDUSTRIE	
COMPÉTENCES INDUSTRIES					
Nom de l'entreprise					
SIREN ou SIRET					
Difficultés économiques.					
Cochez la situation de votre entreprise (ou 1)					
<input type="checkbox"/>	Activité partielle				
<input type="checkbox"/>	Activité partielle de longue durée	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	En difficulté économique				
<input type="checkbox"/>	des difficultés économiques caractérisées soit par l'évolution significative				
<input type="checkbox"/>	A des mutations technologiques ;				
<input type="checkbox"/>	A une réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité ;				
Pourriez-vous préciser en quelques lignes le contexte économique actuel de votre entreprise ? Comment la crise a impacté l'entreprise sur le plan économique, commercial, numérique, démographique, technologique ?					
Précisez en quelques lignes (sauf si vous l'avez déjà renseigné par ailleurs)					
Veuillez lister ci-dessous les actions pour lesquels vous sollicitez un financement relance industrie					
Intitulé de l'action	OF retenu	durée	Parcours visé (voir onglet "liste des parcours" pour la liste descriptive)	Nombre de salarié concernés	en quoi l'action que vous envisagez permet-elle de répondre à la difficulté économique rencontrée, organisationnelle, et participe à une stratégie de relance ?

2. RÈGLES DE LA CONVENTION

ETAPES SUIVANTES

Etape 3

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Demande de subvention simplifiée; liste des salariés concernés par la demande; convention de formation ; cas échéant, copie de la décision d'autorisation de mise en activité partielle ou courriel de l'agence de services et de paiement (ASP) en cas de validation tacite; copie de l'homologation APLD

+ INFO



A l'engagement :

- La demande de subvention simplifiée de l'entreprise comprenant la proposition commerciale de l'OF ou devis uniquement si pas de convention;
- Accord de PEC ;
- Convention de formation et programme ;
- Fichiers Excel de fiche parcours ;

En cas d'Activité partielle :

- Copie de la décision d'autorisation de mise en activité partielle ou courriel de l'agence de services et de paiement (ASP) en cas de validation tacite
- Copie de l'homologation APLD

Au paiement :

- Facture(s) de l'organisme de formation
- Certificat de réalisation

2. RÈGLES DE LA CONVENTION

Etape 4 FINANCEMENT

Financement des coûts pédagogiques (incluant frais de certification et d'évaluation) et des frais annexes, selon la taille et la conjoncture de l'entreprise. Paiement à réception de la facture de l'organisme de formation et du certificat de réalisation

+ INFO

CATÉGORIE ENTREPRISES	ACTIVITÉ PARTIELLE (AP)	ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE (APLD)	ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ (COVID) - ARTICLE L.1233-3 DU CODE DU TRAVAIL
- de 300 salariés	100 % des coûts pédagogiques	100 % des coûts pédagogiques	100 % des coûts pédagogiques (hors rémunération)
de 300 à 1000 salariés	70 % des coûts pédagogiques Le solde ne pouvant provenir de fonds publics	80 % des coûts pédagogiques Le solde ne pouvant provenir de fonds publics	70 % des coûts pédagogiques (hors rémunération) Le solde ne pouvant provenir de fonds publics
+ de 1000 salariés	70 % des coûts pédagogiques Le solde ne pouvant provenir de fonds publics	80 % des coûts pédagogiques Le solde ne pouvant provenir de fonds publics	50 % des coûts pédagogiques et salaire à 11€ HT/h Le solde ne pouvant provenir de fonds publics

2. RÈGLES DE LA CONVENTION

Dates

- Date limite de réception des dossiers complets à l'OPCO 2i : **mi-décembre 2022**
- Date limite de réalisation des actions : **31 décembre 2023**
- Pour les dossiers 2021, les dossiers doivent être engagés au plus vite

Exécution de la formation

- La formation peut être réalisée :
 - par un organisme de formation externe
 - En interne ;
 - En AFEST : formation en situation de travail

***Votre conseiller OPCO 2i**
vous accompagne à la
formalisation*

Gestion des dossiers

- La prise en charge des dossiers peut se faire :
 - En **paiement direct à l'organisme de formation** (pour les formations pas encore payées).
 - En **remboursement de dépenses** supportées par l'entreprise (depuis le début de l'année)

3. ENGAGEMENTS À DATE SUR LA CONVENTION RELANCE INDUSTRIE

Engagements par branche (OPCO 2i)

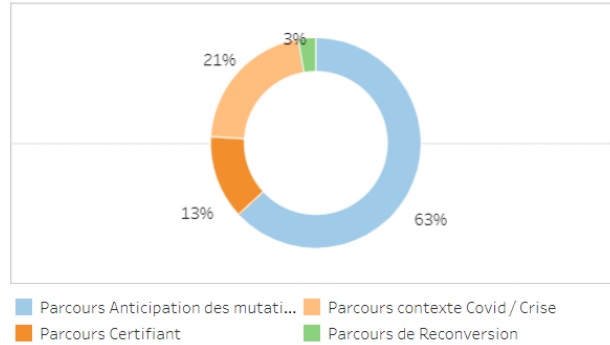
Branche	€	Engagement net	Nb salariés bénéficiaires	Taux pénétration nb salariés au national	Nb entreprises bénéficiaires	Taux pénétration nb entreprises au national
Métallurgie		89 752K €	66 403	4,2%	5 078	12,1%
Plasturgie		7 536K €	4 740	4,1%	502	15,2%
Chimie		3 803K €	2 833	1,3%	334	7,0%
Habillement		3 587K €	1 485	5,4%	146	8,3%
Textile		3 326K €	2 290	3,8%	218	9,1%
Industries papiers cartons		2 844K €	1 510	2,4%	146	11,4%
Pharmacie		2 149K €	2 042	1,6%	118	7,4%
Caoutchouc		1 882K €	1 433	2,9%	64	19,4%
Chaussure et articles chaussants		1 216K €	691	10,8%	43	14,3%
Industries pharmaceutiques et vétérini..		1 157K €	646	1,9%	82	5,5%
Maroquinerie		1 127K €	818	3,0%	63	11,7%
Ameublement		1 120K €	762	2,1%	147	3,9%
Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie		1 093K €	554	3,1%	84	4,1%
Carrières et matériaux		1 017K €	803	1,4%	112	3,6%
Cristal, du verre et du vitrail		894K €	711	7,7%	28	10,8%
Industries électriques et gazières		637K €	437	0,3%	20	12,3%
Pétrole		554K €	484	1,5%	10	4,0%
Equipements thermiques et de génie c..		479K €	218	0,6%	17	2,6%
Industries et commerce de la récupéra..		462K €	444	1,3%	89	4,9%
Menuiserie, charpentes et constructio..		451K €	257	1,9%	38	5,7%
Navigaton de plaisance		438K €	297	1,9%	59	2,4%
Fabrication Mécanique du Verre		411K €	338	1,5%	14	12,7%
Cuir et peaux		373K €	106	4,4%	22	31,9%
Entreprises sans CCN		241K €	200		30	
Céramiques		234K €	180	2,3%	19	7,6%
Jeux et jouets		205K €	115	2,2%	26	7,6%
Panneaux à base de bois		192K €	188	3,7%	9	10,6%
Horlogerie		81K €	27	2,0%	6	6,4%
Couture parisienne		65K €	20	0,3%	3	0,9%
Cordonnerie multiservice		45K €	34	1,2%	8	0,7%
Tuiles et briques		44K €	9	0,2%	4	5,6%
Non renseigné		30K €	50		1	
Ciments		6K €	7	0,1%	1	1,4%
Total général		127 451K €	91 122	3,3%	7 538	9,7%



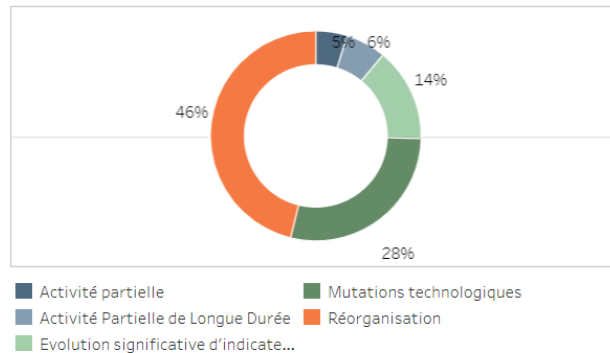
3. ENGAGEMENTS À DATE SUR LA CONVENTION RELANCE INDUSTRIE

Engagements par branche (Focus ind pharmaceutique)

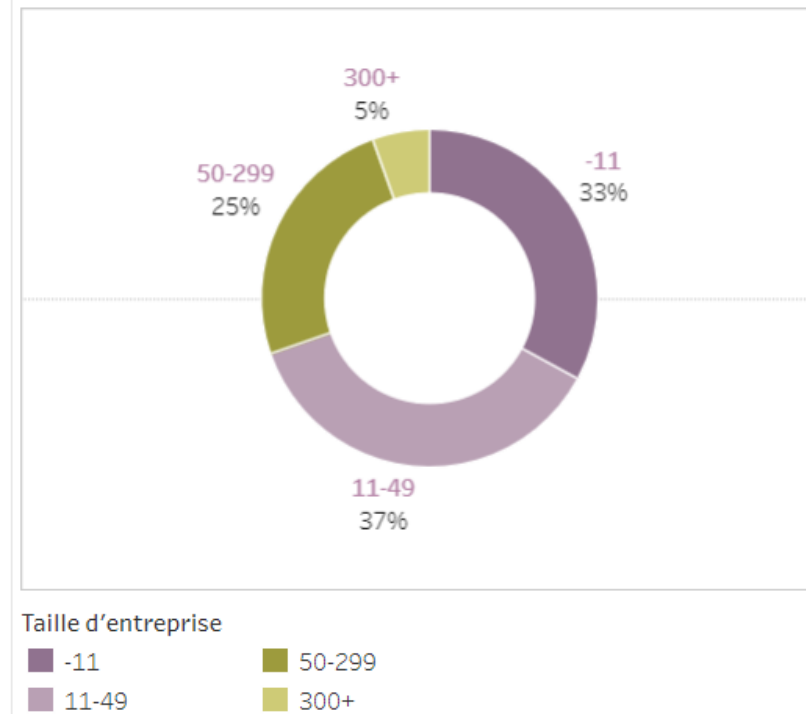
Engagements par type de parcours



Engagements par situation d'entreprise



Engagements par taille d'entreprise



4. QUESTIONS - RÉPONSES